

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**SECTION**

**SPECIALISATION EN PSYCHOPATHOLOGIE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

<p><b>CODE : 9490 00 S34 D1</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

<p style="text-align: center;"><b>SPECIALISATION EN PSYCHOPATHOLOGIE</b> <b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT</b></p>
--

## **1. FINALITES DE LA SECTION**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Destinée au personnel en fonction ou en formation des secteurs éducatif, social, pédagogique, de la santé, cette section vise à permettre à l'étudiant confronté à une pratique professionnelle dans le domaine de la psychopathologie, en développant sa conscience de la dimension relationnelle personnelle ou interpersonnelle de son travail, par l'approfondissement de référents théoriques, d'outils méthodologiques et pratiques spécifiques au secteur de la santé mentale :

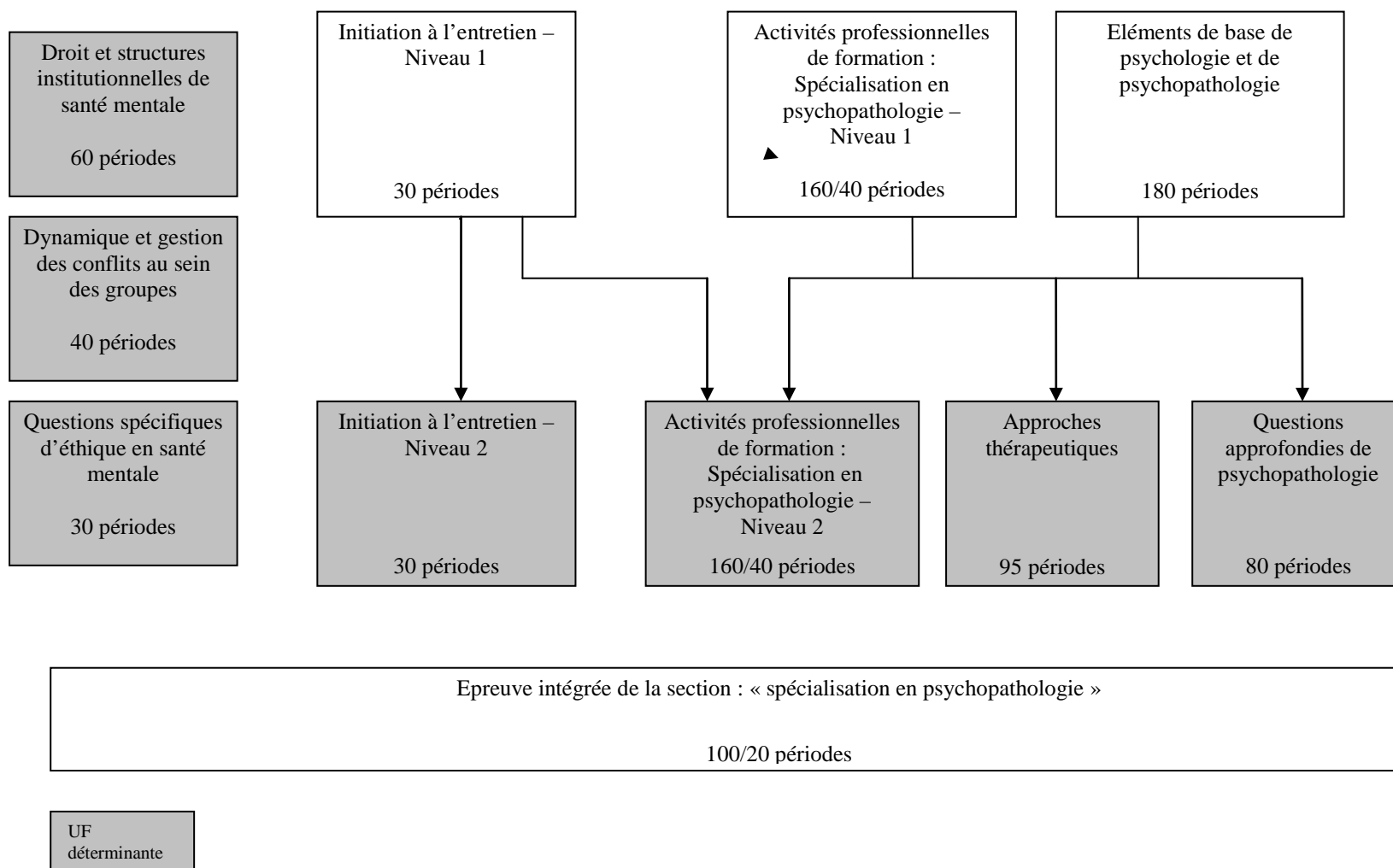
- ◆ d'appréhender les fondements de la pratique des services et institutions dans lesquels il est inséré professionnellement ;
- ◆ d'accueillir et d'analyser en équipe les demandes et besoins des bénéficiaires de son service ou institution ;
- ◆ de travailler en interdisciplinarité, dans les limites de son champ d'intervention (éducatif, thérapeutique, psychosocial...), au bénéfice du patient.

## 2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement des U.F.	Code des U.F.	Code du domaine de formation	Unités déterminantes	Nombre de périodes	ECTS
Eléments de base de psychologie et de psychopathologie	SCPA	9490 01 U34 D1	804		180	16
Activités professionnelles de formation : Spécialisation en psychopathologie - Niveau 1	SCPA	9490 02 U34 D1	804		160/40	8
Initiation à l'entretien – Niveau 1	SCSO	9412 03 U35 D1	902		30	4
Dynamique et gestion des conflits au sein des groupes	SCSO	9412 04 U35 D1	902	X	40	6
Droit et structures institutionnelles de santé mentale	SCPA	9490 05 U34 D1	804	X	60	8
Questions approfondies de psychopathologie	SCPA	9490 06 U34 D1	804	X	80	9
Activités professionnelles de formation : Spécialisation en psychopathologie - Niveau 2	SCPA	9490 07 U34 D1	804	X	160/40	8
Questions spécifiques d'éthique en santé mentale	SCPA	9490 08 U34 D1	804	X	30	5
Initiation à l'entretien – Niveau 2	SCSO	9412 09 U35 D1	902	X	30	5
Approches thérapeutiques	SCPA	9490 10 U34 D1	804	X	95	11
Epreuve intégrée de la section : « Spécialisation en psychopathologie »	SCPA	9490 00 U34 D1	804		100/20	10

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
Nombre de périodes suivies par l'étudiant	965
Nombre de périodes professeur	645
Nombre d'ECTS	90

### 3. MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION



#### **4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION**

Diplôme de « Spécialisation en psychopathologie » de l'enseignement supérieur paramédical de promotion sociale et de type court.

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :  
Date d'approbation : **11/07/2012**

« Spécialisation en psychopathologie »

Date d'application : **01/09/2012**  
Date limite de certification : **31/08/2015**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
94 90 00 S34 D1		Spécialisation en psychopathologie	94 12 00 S34 S1		Spécialisation en psychopathologie	720701	804	Psychopathologie clinique et relationnelle	ESPA	FL2	504
94 90 01 U34 D1	804	Eléments de base de psychologie et de psychopathologie	94 12 01 U34 S1	902	Eléments de base de psychologie et de psychopathologie			NEANT			
94 90 02 U34 D1	804	Activités professionnelles de formation : spécialisation en psychopathologie – niveau 1	94 12 02 U34 S1	902	Activités professionnelles de formation : spécialisation en psychopathologie – niveau 1			NEANT			
94 12 03 U35 D1	902	Initiation à l'entretien – niveau 1	94 12 03 U35 S1	902	Initiation à l'entretien –niveau 1			NEANT			
94 12 04 U35 D1	902	Dynamique et gestion des conflits au sein des groupes	94 12 04 U35 S1	902	Dynamique de groupes			NEANT			

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :

« Spécialisation en psychopathologie »

Date d'application : **01/09/2012**

Date d'approbation : **11/07/2012**

Date limite de certification : **31/08/2015**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
94 90 05 U34 D1	804	Droit et structures institutionnelles de santé mentale	94 12 05 U35 S1	902	Droit et structures en santé mentale			NEANT			
94 90 06 U34 D1	804	Questions approfondies de psychopathologie	94 12 06 U34 S1	902	Questions approfondies de psychopathologie			NEANT			
94 90 07 U34 D1	804	Activités professionnelles de formation : spécialisation en psychopathologie – niveau 2	94 12 07 U34 S1	902	Activités professionnelles de formation : spécialisation en psychopathologie – niveau 2			NEANT			
94 90 08 U34 D1	804	Questions spécifiques d'éthique en santé mentale	94 12 08 U35 S1	902	Ethique et santé mentale			NEANT			
94 12 09 U35 D1	902	Initiation à l'entretien – niveau 2	94 12 09 U35 S1	902	Initiation à l'entretien - niveau 2			NEANT			

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :  
Date d'approbation : **11/07/2012**

« Spécialisation en psychopathologie »

Date d'application : **01/09/2012**  
Date limite de certification : **31/08/2015**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
94 90 10 U34 D1	804	Approches thérapeutiques	94 12 10 U34 S1	902	Approches thérapeutiques			NEANT			
94 90 00 U34 D1	804	Epreuve intégrée de la section : « spécialisation en psychopathologie »	94 12 11 U34 S1	902	Epreuve intégrée de la section : spécialisation en psychopathologie			NEANT			



**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**ELEMENTS DE BASE DE PSYCHOLOGIE ET DE  
PSYCHOPATHOLOGIE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

<p><b>CODE : 9490 01 U34 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER -RÉSEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

<p style="text-align: center;"><b>ELEMENTS DE BASE DE PSYCHOLOGIE ET DE PSYCHOPATHOLOGIE</b> <b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT</b></p>
--

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Destinée au personnel en fonction ou en formation des secteurs éducatif, social, pédagogique, de la santé, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir les éléments théoriques de base fondant le champ conceptuel de la psychologie, de la psychopathologie et des prises en charge mises en œuvre dans ces secteurs ;
- ◆ de poser les bases d'une réflexion critique face à ceux-ci.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

*Dans le respect du cadre déontologique, au départ d'une thématique traitant de situations psycho-socio-éducatives et/ou liées au domaine de la santé,*

- ◆ présenter une problématique visant le développement global et l'autonomie de la personne ou l'amélioration ou le rétablissement de la santé ;
- ◆ décrire et analyser la (les) situation(s) en faisant référence aux concepts théoriques, méthodologiques ou techniques de base, relevant de domaines tels que :
  - ◆ droit et législation des secteurs concernés,
  - ◆ sociologie,
  - ◆ analyse des organisations,
  - ◆ psychologie,
  - ◆ psychopédagogie,
  - ◆ sciences fondamentales,
  - ◆ éducation à la santé ;
- ◆ poser une réflexion critique formalisée et rigoureuse sur ces situations d'un point de vue éthique en tenant compte de sa propre subjectivité ;

- ◆ proposer, justifier et évaluer les pistes de solutions nouvelles en référence à des bases théoriques ;
- ◆ établir un lien entre la situation et des éléments du contexte politique, économique, culturel et social ;
- ◆ situer sa réflexion dans la cadre d'une équipe pluridisciplinaire ;
- ◆ faire référence aux techniques de base de la communication (écoute, langage verbal, non verbal, communication dans les groupes...).

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Bachelier ou grade équivalent de la catégorie paramédicale, sociale ou pédagogique.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Psychologie générale et génétique	CT	B	24
Structure de la personnalité	CT	B	24
Psychopathologie infanto-juvénile	CT	B	30
Psychopathologie adulte	CT	B	30
Symptôme et lien social	CT	B	12
Handicap mental et double diagnostic	CT	B	24
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	36
<b>Total des périodes</b>			<b>180</b>

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

*dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers de mises en situation et d'analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie :*

### 4.1. « Psychologie générale et génétique »,

*en référence aux théories et concepts du développement de la personne tels qu'ils ont été élaboré par différents auteurs tels que Watson, Bowlby, Freud, Piaget, Wallon, Lacan, Vygotsky, Erickson... :*

- ◆ d'approfondir et d'actualiser les notions qui s'y trouvent liées ;
- ◆ de situer et de critiquer les grands courants psychologiques ;

- ◆ d'analyser diverses diades telles que inné-acquis et nature-culture ;

#### **4.2. « Structure de la personnalité »,**

*dans le cadre de l'étude des mouvements cliniques concernés (psychiatrie, psychanalyse,...),*

- ◆ de définir et d'illustrer les concepts-clés des théories freudienne et lacanienne (conscient, inconscient, Ça, Moi, Surmoi, imaginaire, symbolique, réel, stade du miroir, nom-du-père, forclusion...);
- ◆ de définir, de décrire et d'illustrer des concepts importants tels que personne, individu, personnalité, maturité, comportement... ;
- ◆ de définir et d'illustrer différentes structures (ou astructuration) de personnalité (structures psychotiques, névrotiques, états limites...) en référence aux auteurs qui les ont traitées (Freud, Bergeret...);

#### **4.3. « Psychopathologie infanto-juvénile »,**

- ◆ d'identifier les processus de développement de l'enfant et de l'adolescent ;
- ◆ de dégager les caractéristiques principales des troubles infantiles et juvéniles et de les inscrire dans l'histoire du bénéficiaire et de son entourage ;
- ◆ de décrire et d'identifier diverses approches psychothérapeutiques et/ou traitements médicamenteux ainsi que leurs enjeux (bénéficiaire, entourage, institution, société...);

#### **4.4. « Psychopathologie adulte »,**

- ◆ de décrire, d'expliciter et d'illustrer les concepts fondamentaux de la psychiatrie et de la psychopathologie adulte dans leur dimension historique ;
- ◆ de décrire et d'illustrer les grandes classifications psychiatriques et psychopathologiques sous l'angle du diagnostic, du pronostic et des thérapeutiques ;
- ◆ d'analyser la diade normal-pathologique ;

#### **4.5. « Symptôme et lien social »,**

*sur base de cas cliniques amenés par le chargé de cours,*

*en tenant compte des données individuelles, familiales, sociales, conjugales,*

- ◆ de dégager les éléments qui relèvent d'une description de la situation et qui permettent de poser un diagnostic ;
- ◆ d'interroger, par le biais d'hypothèses, la place du symptôme dans la dynamique du sujet afin de dégager l'articulation entre le symptôme et le lien social ;

#### **4.6. « Handicap mental et double diagnostic »,**

- ◆ de situer, sur un plan historique, l'évolution des concepts de « maladie mentale », de « handicap mental » ou de « déficience mentale » et des formes de prise en charge qui y sont liées, notamment en milieu institutionnel ;
- ◆ de repérer les conséquences possibles du handicap mental sur la dynamique familiale (parents, fratrie, personne handicapée) et l'influence de celle-ci sur le développement psychologique de la personne handicapée ;

- ◆ d'aborder les diagnostics différentiels entre « handicap » mental, « maladie » mentale, lésions cérébrales acquises ;
- ◆ d'aborder les questions liées au « double diagnostic » (facteurs de vulnérabilité des personnes handicapées face à la maladie mentale) et d'identifier, de décrire les possibilités de suivis thérapeutiques.

## 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

*dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers d'une ou plusieurs mises en situation et/ou d'analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie,*

*au travers d'épreuves écrites ou orales,*

- ◆ d'énoncer les caractéristiques des grands courants de pensée en les situant dans leur contexte sociétal, culturel et historique ;
- ◆ de présenter l'apport d'un auteur vu au cours, à l'un de ces courants ;
- ◆ de repérer, dans des situations cliniques, les notions essentielles vues aux cours y compris celle du double diagnostic.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité et la rigueur des réflexions posées,
- ◆ sa capacité à prendre du recul face aux théories et concepts,
- ◆ sa capacité à faire des liens avec sa pratique professionnelle,
- ◆ sa capacité à faire des liens avec d'autres théories que celles abordées lors des activités d'enseignement.

## 6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION :  
SPECIALISATION EN PSYCHOPATHOLOGIE -  
NIVEAU 1**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

<p><b>CODE : 9490 02 U34 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER -RÉSEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

<p style="text-align: center;"><b>ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION :</b> <b>SPECIALISATION EN PSYCHOPATHOLOGIE - NIVEAU 1</b> <b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT</b></p>
--

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant, confronté à des personnes qui souffrent de difficultés d'ordre psychopathologique, d'acquérir et de mettre en pratique des capacités d'observation, d'analyse et de suivi des bénéficiaires en placant ceux-ci au centre de son action.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

*Dans le respect du cadre déontologique, au départ d'une thématique traitant de situations psycho-socio-éducatives et/ou liées au domaine de la santé,*

- ◆ présenter une problématique visant le développement global et l'autonomie de la personne ou l'amélioration ou le rétablissement de la santé :
- ◆ décrire et analyser la (les) situation(s) en faisant référence aux concepts théoriques, méthodologiques ou techniques de base, relevant de domaines tels que :
  - ◆ droit et législation des secteurs concernés,
  - ◆ sociologie,
  - ◆ analyse des organisations,
  - ◆ psychologie,
  - ◆ psychopédagogie,
  - ◆ sciences fondamentales,
  - ◆ éducation à la santé ;
- ◆ poser une réflexion critique formalisée et rigoureuse sur ces situations d'un point de vue éthique en tenant compte de sa propre subjectivité ;
- ◆ proposer, justifier et évaluer les pistes de solutions nouvelles en référence à des bases théoriques ;

- ◆ établir un lien entre la situation et des éléments du contexte politique, économique, culturel et social ;
- ◆ situer sa réflexion dans la cadre d'une équipe pluridisciplinaire ;
- ◆ faire référence aux techniques de base de la communication (écoute, langage verbal, non verbal, communication dans les groupes, ...).

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Bachelier ou grade équivalent de la catégorie paramédicale, sociale ou pédagogique.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 160 périodes

Code U  
Z

3.2 Encadrement du stage :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement des activités professionnelles de formation : Spécialisation en psychopathologie - Niveau 1.	CT	I	40
<b>Total des périodes</b>			<b>40</b>

## 4. PROGRAMME

### 4.1 Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable,

*tenant compte de sa fonction et de son rôle, dans le cadre de son insertion dans le service ou l'institution, par l'analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie :*

- ◆ d'identifier et d'analyser le projet pédagogique et/ou thérapeutique du service ou de l'institution ;
- ◆ d'identifier les missions du milieu institutionnel dans lequel la pratique professionnelle s'inscrit ;
- ◆ d'identifier les référents théoriques sur lesquels s'appuie le service ou l'institution ;
- ◆ d'identifier les différents rôles et fonctions de chacun dans l'institution ;
- ◆ d'identifier les caractéristiques, les dynamiques et les bénéfices du travail en interdisciplinarité ;



- ◆ d'identifier les différents acteurs (intervenants extérieurs, services connexes, proches...) qui interviennent autour du bénéficiaire ;

*face à des situations de personnes qui souffrent de difficultés d'ordre psychopathologique, dans le cadre du travail en interdisciplinarité, dans le respect du prescrit légal en vigueur et de la déontologie propre à sa fonction et au secteur :*

- ◆ d'identifier le projet personnel des bénéficiaires et en tenir compte dans ses interventions ;
- ◆ d'élaborer des hypothèses d'analyse à divers niveaux : relationnel (bénéficiaires, groupe de bénéficiaires, entourage, équipe...), institutionnel (institution, réseau...), judiciaire, administratif (norme de reconnaissance, de financement, liée aux subsides) ;
- ◆ d'élaborer des hypothèses de travail (pistes d'intervention) et de les étayer ;
- ◆ d'analyser ses prises de position et actions et de s'auto évaluer ;
- ◆ de rendre compte des adaptations de sa pratique professionnelle et de les justifier ;

#### **4.2 Programme pour le personnel chargé de l'encadrement :**

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ De définir le travail attendu, d'annoncer les critères d'évaluation et d'évaluer les acquis de l'étudiant ;
- ◆ d'accompagner l'étudiant dans son questionnement et dans la réalisation des travaux demandés (synthèse de type professionnel...) ;
- ◆ de clarifier et de vérifier avec l'étudiant, le service ou l'institution, les termes du contrat d'activités professionnelles de formation en fonction des items du programme de l'étudiant ;
- ◆ de gérer le suivi des activités professionnelles de formation et les contacts avec les institutions et les services concernés ;

*au travers de séances d'intervision ou de supervision :*

- ◆ d'offrir à l'étudiant un espace de réflexion, d'analyse critique de sa pratique professionnelle dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire, et des pistes de résolution des difficultés rencontrées ;
- ◆ d'apporter tout élément utile à la compréhension du contexte sociopolitique et culturel, du cadre institutionnel, des relations professionnelles, des spécificités des secteurs et services dans lesquels l'étudiant s'insère (travail de nuit, travail sous mandat judiciaire, secret professionnel partagé et au sein de réseaux, droit social, cadre ASBL...) ;
- ◆ d'amener l'étudiant à établir des liens entre les contenus de la formation et l'analyse des situations.

## 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

*face à une situation relevant du domaine de la psychopathologie, dans le cadre du travail en interdisciplinarité, dans le respect du prescrit légal en vigueur et de la déontologie propre à sa fonction et au secteur :*

- ◆ de rédiger une synthèse de type professionnel de cette situation reprenant le projet et le contexte personnel du (des) bénéficiaire(s), le projet pédagogique et/ou thérapeutique du bénéficiaire, le contexte institutionnel, les différents acteurs qui interviennent autour du bénéficiaire ;
- ◆ de poser des hypothèses d'analyse et de travail ;
- ◆ de positionner ses hypothèses d'analyse et de travail au regard de celles des autres intervenants ;
- ◆ d'étayer ses hypothèses d'analyse et de travail en lien avec les référents théoriques opportuns.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité du questionnement et de l'analyse,
- ◆ le niveau de clarté, de structuration de la synthèse de type professionnel,
- ◆ la clarté du positionnement au sein de l'équipe pluridisciplinaire.

## 6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**INITIATION A L'ENTRETIEN – NIVEAU 1**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT**

<p><b>CODE : 9412 03 U35 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER -RÉSEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,  
sur avis conforme de la Commission de concertation.**

<b>INITIATION A L'ENTRETIEN – NIVEAU 1</b> <b>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SOCIAL DE TYPE COURT</b>
--

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Destinée au personnel en fonction ou en formation des secteurs éducatif, social, pédagogique, de la santé, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de développer les éléments de base favorisant un entretien de qualité, par la mise en pratique d'outils méthodologiques et en référence à divers modèles théoriques.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

*Dans le respect du cadre déontologique, au départ d'une thématique traitant de situations psycho-socio-éducatives et/ou liées au domaine de la santé,*

- ◆ présenter une problématique visant le développement global et l'autonomie de la personne ou l'amélioration ou le rétablissement de la santé :
- ◆ décrire et analyser la (les) situation(s) en faisant référence aux concepts théoriques, méthodologiques ou techniques de base, relevant de domaines tels que :
  - ◆ droit et législation des secteurs concernés,
  - ◆ sociologie,
  - ◆ analyse des organisations,
  - ◆ psychologie,
  - ◆ psychopédagogie,
  - ◆ sciences fondamentales,
  - ◆ éducation à la santé ;
- ◆ poser une réflexion critique formalisée et rigoureuse sur ces situations d'un point de vue éthique en tenant compte de sa propre subjectivité ;
- ◆ proposer, justifier et évaluer les pistes de solutions nouvelles en référence à des bases théoriques ;
- ◆ établir un lien entre la situation et des éléments du contexte politique, économique, culturel et social ;

- ◆ situer sa réflexion dans la cadre d'une équipe pluridisciplinaire ;
- ◆ faire référence aux techniques de base de la communication (écoute, langage verbal, non verbal, communication dans les groupes...).

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Bachelier ou grade équivalent de la catégorie paramédicale, sociale ou pédagogique.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Initiation à l'entretien	CT	B	24
3.2. Part d'autonomie		P	06
<b>Total des périodes</b>			<b>30</b>

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

*dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers de mises en situation et d'analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie :*

- ◆ de définir la notion d'entretien ;
- ◆ de définir les caractéristiques et limites de l'entretien en lien avec le contexte institutionnel ;
- ◆ de distinguer les différents types d'entretien, selon leurs variables (attitudes, enjeux, sources d'obstacle) et leurs modalités (entretien incluant la famille, l'entourage ou plusieurs intervenants) ;
- ◆ de différencier entretien et relation d'aide notamment dans le cadre du projet institutionnel ;
- ◆ d'identifier, de distinguer et de prendre en compte l'origine des différentes demandes et/ou l'énonciation de besoin(s) ;
- ◆ d'expérimenter et de poser une réflexion critique sur différents éléments de l'entretien tels que :
  - ◆ les différents types d'écoute,
  - ◆ l'observation (contenu, objet de l'observation...),
  - ◆ la prise de parole (contenu, reformulation, silences...) ;
- ◆ de déterminer, d'explicitier et de développer les attitudes « facilitantes » dans la relation d'aide.

## 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

*dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers d'une ou plusieurs mises en situation et/ou d'analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie*

- ◆ de décrire les différents éléments de l'entretien ;
- ◆ de caractériser et de distinguer différentes formes d'entretien vues au cours ;
- ◆ d'identifier et d'analyser les éléments de base constitutifs d'un entretien (variables, modalités, types d'écoute, observation, prise de parole...);
- ◆ de situer sa fonction, les limites de celle-ci ainsi que son rôle au cours des entretiens dans le contexte du travail en équipe.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte du critère suivant :

- ◆ le degré d'intégration des différents paramètres d'un entretien selon son contexte,
- ◆ la précision de l'analyse.

## 6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**DYNAMIQUE ET GESTION DES CONFLITS  
AU SEIN DES GROUPES**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT**

<p><b>CODE : 9412 04 U35 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER -RÉSEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,  
sur avis conforme de la Commission de concertation.**

<p style="text-align: center;"><b>DYNAMIQUE ET GESTION DES CONFLITS AU SEIN DES GROUPES</b></p> <p style="text-align: center;"><b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT</b></p>
---

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'appréhender les phénomènes et notions utiles de la dynamique des groupes et de la gestion des conflits afin de déterminer des pistes d'action adaptées aux situations professionnelles rencontrées.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

*Dans le respect du cadre déontologique, au départ d'une thématique traitant de situations psycho-socio-éducatives et/ou liées au domaine de la santé :*

- ◆ présenter une problématique visant le développement global et l'autonomie de la personne ou l'amélioration ou le rétablissement de la santé :
- ◆ décrire et analyser la (les) situation(s) en faisant référence aux concepts théoriques, méthodologiques ou techniques de base, relevant de domaines tels que :
  - ◆ droit et législation des secteurs concernés,
  - ◆ sociologie,
  - ◆ analyse des organisations,
  - ◆ psychologie,
  - ◆ psychopédagogie,
  - ◆ sciences fondamentales,
  - ◆ éducation à la santé ;
- ◆ poser une réflexion critique formalisée et rigoureuse sur ces situations d'un point de vue éthique en tenant compte de sa propre subjectivité ;
- ◆ proposer, justifier et évaluer les pistes de solutions nouvelles en référence à des bases théoriques ;
- ◆ établir un lien entre la situation et des éléments du contexte politique, économique, culturel et social ;



- ◆ situer sa réflexion dans la cadre d'une équipe pluridisciplinaire ;
- ◆ faire référence aux techniques de base de la communication (écoute, langage verbal, non verbal, communication dans les groupes...).

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Bachelier ou grade équivalent des catégories paramédicale, sociale ou pédagogique.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Dynamique et gestion des conflits au sein des groupes	CT	B	32
3.2. Part d'autonomie		P	08
Total des périodes			40

## 3. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers de mises en situation et d'analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie,*

- ◆ de définir et de décrire les caractéristiques des notions utiles au fonctionnement des groupes restreints et à leur dynamique (émergence de valeurs, normes, relations intra- et inter-groupes...);
- ◆ d'analyser des éléments de dynamique des groupes comparés ;
- ◆ de proposer des pistes d'application aux milieux professionnels ;
- ◆ d'observer et d'analyser de manière objective et critique le fonctionnement d'un groupe dans lequel il est impliqué ;
- ◆ d'analyser son propre fonctionnement en groupe et d'en questionner l'effet sur celui-ci ;
- ◆ de reconnaître l'existence d'émotions et de sentiments collectifs communs ;
- ◆ de poser une réflexion sur sa position d'acteur dans un contexte organisationnel et institutionnel ;
- ◆ de différencier les notions de conflit, d'agressivité et de violence, d'en repérer le côté personnel de la perception et d'en identifier les facteurs déclencheurs ;
- ◆ d'appréhender ses propres réactions émotionnelles en situation de conflit, d'agressivité et de violence ;
- ◆ de décrire des stratégies et comportements permettant d'anticiper et de canaliser des comportements conflictuels, agressifs ou violents ;
- ◆ d'analyser les expressions de conflit, d'agressivité ou de violence en fonction du moment et du contexte organisationnel et institutionnel où elles émergent.

## **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

*dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers d'une ou plusieurs mises en situation et/ou d'analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie :*

- ◆ d'analyser celle(s)-ci en référence à des notions de dynamique de groupe et de gestion de conflit ;
- ◆ de poser une réflexion critique sur sa position et son fonctionnement dans la dynamique d'un groupe, particulièrement en ce qui concerne son rapport au conflit, à la violence et à l'agressivité ;
- ◆ de proposer et justifier des pistes d'amélioration pertinentes de la dynamique du groupe ou de la gestion des conflits particulièrement en situation de violence ou d'agressivité.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité et la précision de l'analyse, des justifications et de la réflexion critique,
- ◆ la prise en compte de la dimension éthique dans l'analyse, les justifications et la réflexion critique.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**DROIT ET STRUCTURES INSTITUTIONNELLES  
DE SANTE MENTALE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

<p><b>CODE : 9490 05 U34 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER -RÉSEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

<p style="text-align: center;"><b>DROIT ET STRUCTURES INSTITUTIONNELLES DE SANTE MENTALE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT</b></p>
---

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Destinée au personnel en fonction ou en formation des secteurs éducatif, social, pédagogique, de la santé, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de situer, dans le cadre juridique et institutionnel, la prise en charge des patients ou bénéficiaires souffrant de troubles relevant du champ de la santé mentale.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

*Dans le respect du cadre déontologique, au départ d'une thématique traitant de situations psycho-socio-éducatives et/ou liées au domaine de la santé,*

- ◆ présenter une problématique visant le développement global et l'autonomie de la personne ou l'amélioration ou le rétablissement de la santé ;
- ◆ décrire et analyser la (les) situation(s) en faisant référence aux concepts théoriques, méthodologiques ou techniques de base, relevant de domaines tels que :
  - ◆ droit et législation des secteurs concernés,
  - ◆ sociologie,
  - ◆ analyse des organisations,
  - ◆ psychologie,
  - ◆ psychopédagogie,
  - ◆ sciences fondamentales,
  - ◆ éducation à la santé ;
- ◆ poser une réflexion critique formalisée et rigoureuse sur ces situations d'un point de vue éthique en tenant compte de sa propre subjectivité ;
- ◆ proposer, justifier et évaluer les pistes de solutions nouvelles en référence à des bases théoriques ;

- ◆ établir un lien entre la situation et des éléments du contexte politique, économique, culturel et social ;
- ◆ situer sa réflexion dans la cadre d'une équipe pluridisciplinaire ;
- ◆ faire référence aux techniques de base de la communication (écoute, langage verbal, non verbal, communication dans les groupes...).

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Bachelier ou grade équivalent de la catégorie paramédicale, sociale ou pédagogique.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Eléments de droit	CT	B	20
Structures institutionnelles de santé mentale	CT	B	28
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	12
<b>Total des périodes</b>			<b>60</b>

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

*dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers de mises en situation et d'analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie :*

### 4.1. en « Eléments de droit »,

- ◆ d'identifier et d'utiliser les notions juridiques nécessaires à la compréhension du droit en santé mentale (domaine de compétences des tribunaux, incapacités...)
- ◆ d'identifier et de distinguer le fonctionnement des différents régimes de protection des biens et des personnes mis en place par le législateur ;
- ◆ d'identifier, de décrire et d'actualiser des notions spécifiques :
  - ◆ en droit de la jeunesse,
  - ◆ en matière de droits du patient,

#### **4.2 en « Structures institutionnelles de santé mentale »,**

- ◆ de caractériser le cadre, les missions, la philosophie, le type de prise en charge dans les structures de santé mentale ;
- ◆ de décrire l'offre institutionnelle et le fonctionnement organisationnel du système de soins en santé mentale dans notre pays et son évolution ;
- ◆ de distinguer les possibilités et limites actuelles en matière de prise en charge en santé mentale des différents types d'institutions en Belgique, y compris d'un point de vue juridique ;
- ◆ d'expliciter les possibilités et limites offertes par le travail en réseaux entre des institutions du champ de la santé mentale et celles d'autres secteurs.

### **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

*dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers d'une ou plusieurs mises en situation et/ou d'analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie :*

- ◆ de décrire les différents éléments relevant du droit et des possibilités de prise en charge au sein des structures institutionnelles de santé mentale ;
- ◆ d'expliciter et de critiquer les possibilités et les limites de cette prise en charge d'un point de vue juridique et institutionnel.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision des termes utilisés,
- ◆ la clarté de l'expression,
- ◆ le niveau de précision et de clarté des termes juridiques utilisés,
- ◆ la qualité des liens entre la pratique juridique et les éléments avancés,
- ◆ le niveau de sens critique.

### **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

### **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**QUESTIONS APPROFONDIES DE PSYCHOPATHOLOGIE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

<p><b>CODE : 9490 06 U34 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER -RÉSEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

<p style="text-align: center;"><b>QUESTIONS APPROFONDIES DE PSYCHOPATHOLOGIE</b> <b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT</b></p>
--

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Destinée au personnel en fonction ou en formation des secteurs éducatif, thérapeutique social, pédagogique, de la santé, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant, par la mise en pratique d'outils méthodologiques et en référence à divers modèles théoriques,

- ◆ d'approfondir les éléments théoriques fondant le champ conceptuel de la psychopathologie et des thérapeutiques mises en œuvre ;
- ◆ de poser une réflexion critique face à ceux-ci.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

*Dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers d'une ou plusieurs mises en situation et/ou d'analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie, au travers d'épreuves écrites ou orales,*

- ◆ énoncer les caractéristiques des grands courants de pensée en les situant dans leur contexte sociétal, culturel et historique ;
- ◆ présenter l'apport d'un auteur choisi parmi ceux abordés dans la formation, à l'un de ces courants ;
- ◆ repérer, dans des situations cliniques, les notions essentielles vues aux cours y compris celle du double diagnostic.

*face à une situation relevant du domaine de la psychopathologie, dans le cadre du travail en interdisciplinarité, dans le respect du prescrit légal en vigueur et de la déontologie propre à sa fonction et au secteur :*



- ◆ rédiger une synthèse de type professionnel de cette situation reprenant le projet et le contexte personnels du (des) bénéficiaire(s), le projet pédagogique et/ou thérapeutique du bénéficiaire, le contexte institutionnel, les différents acteurs qui interviennent autour du bénéficiaire ;
- ◆ poser des hypothèses d'analyse et de travail ;
- ◆ positionner ses hypothèses d'analyse et de travail au regard de celles des autres intervenants ;
- ◆ étayer ses hypothèses d'analyse et de travail en lien avec les référents théoriques opportuns.

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite des unités de formation :

- ◆ « Eléments de base de psychologie et de psychopathologie », code 9490 01 U34 D1 de l'enseignement supérieur paramédical de type court,
- ◆ « Activités professionnelles de formation : Spécialisation en psychopathologie -Niveau 1 », code 9490 02 U34 D1 de l'enseignement supérieur paramédical de type court.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Psychopathologie, symptôme et lien social	CT	B	44
Ethnopsychiatrie	CT	B	20
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	16
<b>Total des périodes</b>			<b>80</b>

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

*dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers de mises en situation et d'analyse de situations professionnelles ou d'études de cas relevant du domaine de la psychopathologie :*

### 4.1. en « Psychopathologie, symptôme et lien social »,

- ◆ d'établir et de démontrer l'importance du lien (interhumain, culturel, social...) en tant qu'objet de la psychopathologie ;
- ◆ d'approfondir différentes classifications psychiatriques sous l'angle du diagnostic, du pronostic et de la thérapeutique ;
- ◆ d'identifier et de décrire différentes symptomatologies liées à la pathologie mentale et leurs manifestations ;
- ◆ d'élaborer des hypothèses d'analyse qui tiennent compte des différentes données individuelles, familiales, sociales, conjugales, ... ;

- ◆ de repérer le(s) symptôme(s), ses (leurs) manifestations et ses (leurs) modalités de traitement ;
- ◆ d'expliciter la relation existant entre le(s) symptôme(s) et le lien social (présence, absence, ...).
- ◆ de dégager les éléments d'interprétation relatif à l'évolution du suivi bénéficiaire ;

#### 4.2. en « Ethnopsychiatrie »,

- ◆ de reconnaître et de décrire les concepts de base de l'ethnopsychiatrie nécessaires à la compréhension et à des interventions en milieu interculturel ;
- ◆ d'illustrer ces concepts à travers des systèmes thérapeutiques spécifiques différents des modèles occidentaux.

### 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

*dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers d'une ou plusieurs mises en situation et/ou d'analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie :*

- ◆ de dégager des éléments d'interprétation relatifs à l'évolution du suivi du bénéficiaire tant du point de vue personnel que relationnel
  - ◆ en se fondant sur :
    - ◆ les données individuelles, familiales, sociales, conjugales... du bénéficiaire,
    - ◆ les interventions de l'équipe thérapeutique,
    - ◆ ses propres positions ;
  - ◆ en se basant sur des fondements théoriques abordés aux cours ;
- ◆ de poser une réflexion critique par rapport à l'analyse réalisée.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité et la rigueur des réflexions posées,
- ◆ sa capacité à prendre du recul face aux théories et concepts,
- ◆ sa capacité à établir des liens avec sa pratique professionnelle,
- ◆ sa capacité à établir, avec rigueur et précision, des liens complémentaires à d'autres théories que celles abordées lors des activités d'enseignement.

### 6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION :  
SPECIALISATION EN PSYCHOPATHOLOGIE -  
NIVEAU 2**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

<p><b>CODE : 9490 07 U34 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER -RÉSEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

**ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION :  
SPECIALISATION EN PSYCHOPATHOLOGIE -  
NIVEAU 2  
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant, confronté dans sa pratique à des personnes qui souffrent de difficultés d'ordre psychopathologique, de mettre en œuvre les acquis de la formation, de les évaluer en vue de l'analyse de son évolution professionnelle et de son positionnement au sein du milieu professionnel.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

*dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers d'une ou plusieurs mises en situation et/ou d'analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie, au travers d'épreuves écrites ou orales,*

- ◆ énoncer les caractéristiques des grands courants de pensée en les situant dans leur contexte sociétal, culturel et historique ;
- ◆ présenter l'apport d'un auteur choisi parmi ceux abordés dans la formation, à l'un de ces courants ;
- ◆ repérer, dans des situations cliniques, les notions essentielles vues aux cours y compris celle du double diagnostic.

*face à une situation relevant du domaine de la psychopathologie, dans le cadre du travail en interdisciplinarité, dans le respect du prescrit légal en vigueur et de la déontologie propre à sa fonction et au secteur :*

- ◆ rédiger une synthèse de type professionnel de cette situation reprenant le projet et le contexte personnels du (des) bénéficiaire(s), le projet pédagogique et/ou thérapeutique du bénéficiaire, le contexte institutionnel, les différents acteurs qui interviennent autour du bénéficiaire ;
- ◆ poser des hypothèses d'analyse et de travail ;
- ◆ positionner ses hypothèses d'analyse et de travail au regard de celles des autres intervenants ;
- ◆ étayer ses hypothèses d'analyse et de travail en lien avec les référents théoriques opportuns.

*dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers d'une ou plusieurs mises en situation et/ou d'analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie,*

- ◆ décrire les différents éléments de l'entretien ;
- ◆ caractériser et distinguer différentes formes d'entretien vues au cours ;
- ◆ identifier et analyser les éléments de base constitutifs d'un entretien (variables, modalités, types d'écoute, observation, prise de parole...) ;
- ◆ situer sa fonction, les limites de celle-ci ainsi que son rôle au cours des entretiens dans le contexte du travail en équipe.

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation :

- ◆ « Eléments de base de psychologie et de psychopathologie », code 9490 01 U34 D1 de l'enseignement supérieur paramédical de type court,
- ◆ « Activités professionnelles de formation : Spécialisation en psychopathologie - Niveau 1 », code 9490 02 U34 D1 de l'enseignement supérieur paramédical de type court,
- ◆ « Initiation à l'entretien – Niveau 1 », code 9490 03 U35 D1 de l'enseignement supérieur social de type court.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 160 périodes

Code U  
Z

3.2 Encadrement du stage :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Encadrement des activités professionnelles de formation : Spécialisation en psychopathologie-Niveau 2:	CT	I	40

<b>Total des périodes</b>	<b>40</b>
---------------------------	-----------

## 4. PROGRAMME

### 4.1 Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable,

*tenant compte de sa fonction et de son rôle, dans le cadre de son insertion dans le service ou l'institution, par l'analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie ;*

*dans le cadre de son activité au sein du service ou de l'institution,*

- ◆ d'analyser le projet pédagogique du service ou de l'institution ;
- ◆ d'identifier les référents théoriques sur lesquels s'appuie le service ou l'institution ;
- ◆ d'identifier les différentes fonctions et rôles dans l'institution ;
- ◆ de s'intégrer activement dans une équipe de travail ;
- ◆ de s'intégrer dans un réseau et dans une dynamique de partenariat avec les proches l'entourage des personnes ainsi qu'avec les services connexes ;

*face à des situations de personnes qui souffrent de difficultés d'ordre psychopathologique, dans le cadre du travail en interdisciplinarité, dans le respect du prescrit légal en vigueur et de la déontologie propre à sa fonction et au secteur,*

- ◆ de rendre compte de sa pratique professionnelle en mobilisant les acquis du niveau de la formation ;
- ◆ de dégager les logiques et dynamiques d'intervention en présence ;
- ◆ de contextualiser ses interventions notamment sur le plan organisationnel et institutionnel ;
- ◆ de formuler des hypothèses d'analyse de son propre fonctionnement, du fonctionnement de l'équipe et de l'organisation en y intégrant le bénéficiaire de son action ;
- ◆ de formuler des hypothèses de travail en tenant compte des options théoriques, éthiques et pratiques du milieu dans lequel il s'intègre et de les étayer ;
- ◆ d'analyser ses prises de position, décisions et actions et de s'autoévaluer.

### 4.2 Programme pour le personnel chargé de l'encadrement :

Le chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ de définir le travail attendu, d'annoncer les critères d'évaluation et d'évaluer le travail de l'étudiant ;
- ◆ de guider et d'accompagner l'étudiant dans la réalisation des travaux demandés ;
- ◆ de clarifier et de vérifier avec l'étudiant, le service ou l'institution, les termes du contrat d'activités professionnelles de formation en fonction des items du programme de l'étudiant ;

*au travers de séances d'intervision ou de supervision :*

- ◆ d'offrir à l'étudiant un espace de réflexion, d'analyse critique de sa pratique professionnelle, dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire, et des pistes de résolution des difficultés rencontrées ;
- ◆ d'apporter tout élément utile à la compréhension :
  - ◆ du contexte sociopolitique, culturel, organisationnel et institutionnel,
  - ◆ du cadre institutionnel,
  - ◆ des relations professionnelles,
  - ◆ des spécificités des secteurs et services dans lesquels l'étudiant s'insère (travail de nuit, travail sous mandat judiciaire, secret professionnel partagé et au sein de réseaux, droit social, cadre ASBL...) ;
- ◆ d'amener l'étudiant à établir des liens entre les contenus de la formation et l'analyse des situations.

## **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

*face à une situation relevant du domaine de la psychopathologie, dans le cadre du travail en interdisciplinarité, dans le respect du prescrit légal en vigueur et de la déontologie propre à sa fonction et au secteur :*

- ◆ de réaliser une analyse, au travers d'une synthèse de type professionnel,
  - ◆ des actions qu'il a menées ou envisagées,
  - ◆ des logiques et dynamiques d'intervention en présence,en tenant compte :
  - ◆ du projet et du contexte personnels du (des) bénéficiaire(s),
  - ◆ du projet pédagogique et/ou thérapeutique,
  - ◆ du contexte institutionnel,
  - ◆ des différents acteurs qui interviennent autour du bénéficiaire,
  - ◆ des référents théoriques opportuns ;
- ◆ d'évaluer son évolution professionnelle et son positionnement au sein du milieu professionnel.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de clarté, de structuration de la synthèse de type professionnel,
- ◆ la richesse avec laquelle il utilise ses référents théoriques,
- ◆ le degré de prise de recul de son analyse et de son autoévaluation.



## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Sans objet.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**QUESTIONS SPECIFIQUES D'ETHIQUE EN SANTE  
MENTALE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

<p><b>CODE : 9490 08 U34 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER -RÉSEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,  
sur avis conforme de la Commission de concertation.**

# QUESTIONS SPECIFIQUES D'ETHIQUE EN SANTE MENTALE

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Destinée au personnel en fonction ou en formation des secteurs éducatif, social, pédagogique, de la santé, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir les éléments théoriques et méthodologiques liés à la démarche déontologique et éthique qui fondent le travail dans les structures en santé mentale ;
- ◆ de développer l'analyse de prises en charge s'y rapportant.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

*Dans le respect du cadre déontologique, au départ d'une thématique traitant de situations psycho-socio-éducatives et/ou liées au domaine de la santé,*

- ◆ présenter une problématique visant le développement global et l'autonomie de la personne ou l'amélioration ou le rétablissement de la santé ;
- ◆ décrire et analyser la (les) situation(s) en faisant référence aux concepts théoriques, méthodologiques ou techniques de base, relevant de domaines tels que :
  - ◆ droit et législation des secteurs concernés,
  - ◆ sociologie,
  - ◆ analyse des organisations,
  - ◆ psychologie,
  - ◆ psychopédagogie,
  - ◆ sciences fondamentales,
  - ◆ éducation à la santé ;
- ◆ poser une réflexion critique formalisée et rigoureuse sur ces situations d'un point de vue éthique en tenant compte de sa propre subjectivité ;
- ◆ proposer, justifier et évaluer les pistes de solutions nouvelles en référence à des bases théoriques ;

- ◆ établir un lien entre la situation et des éléments du contexte politique, économique, culturel et social ;
- ◆ situer sa réflexion dans la cadre d'une équipe pluridisciplinaire ;
- ◆ faire référence aux techniques de base de la communication (écoute, langage verbal, non verbal, communication dans les groupes...).

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Bachelier ou grade équivalent de la catégorie paramédicale, sociale ou pédagogique.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Questions spécifiques d'éthique et de déontologie	CT	B	24
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	06
<b>Total des périodes</b>			<b>30</b>

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

*dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers de mises en situation et d'analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie :*

- ◆ de poser des hypothèses d'analyse qui respectent les principes fondamentaux d'éthique, de déontologie et de secret professionnel ;
- ◆ d'identifier les questions éthiques et déontologiques spécifiques telles que droit du patient, euthanasie, sexualité, travail sous contrainte, mandat, mise sous protection... et de se positionner en tant que professionnel en tenant compte des différents intervenants, du contexte organisationnel et institutionnel... ;
- ◆ d'identifier, notamment en termes de valeurs, les enjeux et conséquences de telles questions et des réponses apportées pour et par l'intervenant, l'équipe de travail, le patient ou le bénéficiaire et son entourage ;
- ◆ d'adopter un schéma méthodologique propre à la réflexion éthique et déontologique en y intégrant l'analyse de l'influence de ses valeurs sur sa pratique.

## **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

*dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers d'une ou plusieurs mises en situation et/ou d'analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie :*

- ◆ d'analyser la situation, du point de vue déontologique et éthique, sur base d'une méthodologie de questionnement ;
- ◆ de mettre en évidence les enjeux et conséquences des choix éthiques et déontologiques posés par les différents acteurs de la situation analysée.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de formalisation de la méthodologie personnelle de questionnement éthique et déontologique en cohérence avec les acquis du cours,
- ◆ du degré de précision, de la richesse de l'analyse,
- ◆ du niveau de rigueur des réflexions posées.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**INITIATION A L'ENTRETIEN – NIVEAU 2**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT**

<p><b>CODE : 9412 09 U35 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER -RÉSEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,  
sur avis conforme de la Commission de concertation.**

<b>INITIATION A L'ENTRETIEN – NIVEAU 2</b> <b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT</b>
--

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Destinée au personnel en fonction ou en formation des secteurs éducatif, social, pédagogique, de la santé, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'approfondir les éléments favorisant un entretien de qualité, par la mise en pratique d'outils méthodologiques et en référence à divers modèles théoriques.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

*Dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers d'une ou plusieurs mises en situation et/ou d'analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie,*

- ◆ décrire les différents éléments de l'entretien ;
- ◆ caractériser et distinguer différentes formes d'entretien vues au cours ;
- ◆ identifier et analyser les éléments de base constitutifs d'un entretien (variables, modalités, types d'écoute, observation, prise de parole...) ;
- ◆ situer sa fonction, les limites de celle-ci ainsi que son rôle au cours des entretiens dans le contexte du travail en équipe.

### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'unité de formation « Initiation à l'entretien-Niveau 1 », code 9490 03 U35 D1 de l'enseignement supérieur social de type court.

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Méthodologie de l'entretien	CT	F	24
3.2. Part d'autonomie		P	06
<b>Total des périodes</b>			<b>30</b>

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

*dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers de mises en situation et d'analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie :*

- ◆ d'expérimenter et de différencier divers types d'écoute, de justifier leur application en référence à leurs fondements théoriques et en référence au bénéficiaire et au contexte organisationnel et institutionnel ;
- ◆ d'affiner sa réflexion critique sur l'acte d'observer dans un entretien ;
- ◆ de dégager les enjeux contextuels de l'entretien notamment en termes de culture, de contrainte, de pouvoir... ;
- ◆ de prendre conscience de ses propres attitudes en entretien, de repérer les limites et possibilités de la conduite d'entretiens.

### 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

*dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers de l'analyse de mises en situation ou de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie :*

- ◆ de décrire la mise en pratique des techniques d'entretien et des attitudes d'écoute en référence à différentes approches théoriques ;
- ◆ de contextualiser son intervention et d'en mesurer l'influence sur l'entretien ;
- ◆ d'observer et d'analyser les attitudes personnelles et relationnelles intervenant au cours de l'entretien.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision de ses observations et analyses,
- ◆ le degré d'intégration des différents paramètres d'un entretien,
- ◆ l'exhaustivité des fondements théoriques de l'entretien,
- ◆ l'articulation de différentes approches dans l'entretien,
- ◆ la capacité d'opérer des choix d'orientation technique de l'entretien en adaptation à la situation personnelle et relationnelle.



## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est recommandé de ne pas dépasser dix-huit étudiants par groupe.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**APPROCHES THERAPEUTIQUES**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

<p><b>CODE : 9490 10 U34 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER -RÉSEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

<b>APPROCHES THERAPEUTIQUES</b> <b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT</b>
--

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Destinée au personnel en fonction ou en formation des secteurs éducatif, social, pédagogique, de la santé, cette unité de formation vise, à permettre à l'étudiant d'acquérir les éléments de base de diverses approches thérapeutiques, d'en identifier les référents théoriques afin de pouvoir participer de façon critique au processus thérapeutique développé par l'institution où il est inséré.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

*Dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers d'une ou plusieurs mises en situation et/ou d'analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie, au travers d'épreuves écrites ou orales,*

- ◆ énoncer les caractéristiques des grands courants de pensée en les situant dans leur contexte sociétal, culturel et historique ;
- ◆ présenter l'apport d'auteur choisi parmi ceux abordés dans la formation, à l'un de ces courants ;
- ◆ repérer, dans des situations cliniques, les notions essentielles vues aux cours y compris celle du double diagnostic.

*face à une situation relevant du domaine de la psychopathologie, dans le cadre du travail en interdisciplinarité, dans le respect du prescrit légal en vigueur et de la déontologie propre à sa fonction et au secteur :*

- ◆ rédiger une synthèse de type professionnel de cette situation reprenant le projet et le contexte personnel du (des) bénéficiaire(s), le projet pédagogique et/ou thérapeutique du bénéficiaire, le contexte institutionnel, les différents acteurs qui interviennent autour du bénéficiaire ;

- ♦ poser des hypothèses d'analyse et de travail ;
- ♦ positionner ses hypothèses d'analyse et de travail au regard de celles des autres intervenants ;
- ♦ étayer ses hypothèses d'analyse et de travail en lien avec les référents théoriques opportuns.

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite des unités de formation :

- ♦ « Eléments de base de psychologie et de psychopathologie », code 9490 01 U34 D1 de l'enseignement supérieur paramédical de type court,
- ♦ « Activités professionnelles de formation : Spécialisation en psychopathologie -Niveau 1 », code 9490 02 U34 D1 de l'enseignement supérieur paramédical de type court,

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Approches thérapeutiques	CT	B	48
Neurobiologie	CT	B	16
Questions de pharmacologie	CT	B	12
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	19
<b>Total des périodes</b>			<b>95</b>

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

*dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers de mises en situation et d'analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie :*

### 4.1. en « Approches thérapeutiques »,

- ♦ d'identifier et d'analyser les éléments communs à toute approche psychothérapeutique (thérapeute, patient ou bénéficiaire, relation thérapeutique, théorie, méthode, cadre...) ;
- ♦ d'identifier, d'analyser et de comparer les aspects et dimensions thérapeutiques des grands courants (psychanalyse, thérapie cognitivo-comportementale, thérapie systémique et familiale, psychothérapie institutionnelle...)
- ♦ de présenter succinctement diverses thérapies se fondant sur l'approche corporelle (psychothérapies à médiation corporelle, thérapie psychomotrice...) et de voir l'intérêt d'y recourir en tenant compte des fondements corporels et émotionnels de la construction psychique de la personne en fonction du contexte psychosocial et culturel ;
- ♦ de repérer les signes de présence possible de troubles organiques derrière une symptomatologie psychique ;
- ♦ d'identifier, en fonction des éléments théoriques vus au cours, les pratiques thérapeutiques privilégiées au sein du contexte institutionnel dans lequel il s'insère afin

de mettre en évidence l'orientation thérapeutique, son impact sur le fonctionnement organisationnel, le rôle du thérapeute, l'importance de la relation thérapeutique... ;

#### **4.2. en « Neurobiologie »,**

- ◆ d'expliciter et d'illustrer les concepts et le vocabulaire de base de la neuro-anatomie et de la neurophysiologie ;
- ◆ d'appréhender dans une vision globale les dimensions neurobiologiques, cognitives, émotionnelles et corporelles du développement ;
- ◆ de distinguer les champs respectifs de la neurologie et de la psychiatrie ainsi que leurs éventuelles zones de recouvrement ;
- ◆ de prendre en compte l'hypothèse opérationnelle de l'occultation de maladies organiques par les symptômes de la maladie mentale ou du handicap ;

#### **4.3. en « Questions de pharmacologie »,**

- ◆ de décrire les grandes classifications de médicaments utilisés particulièrement en psychiatrie au regard des pathologies nécessitant leur emploi ;
- ◆ de prendre en compte l'incidence des effets secondaires à court et à long terme liés à la médication ;
- ◆ d'identifier, y compris dans leurs rapports aux différents cadres sociaux et culturels, les enjeux et les conséquences de la place du médicament comme outil thérapeutique.

### **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

*dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers d'une ou plusieurs mises en situation et/ou d'analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie :*

- ◆ de présenter les aspects et dimensions thérapeutiques d'un grand courant envisagé au cours ;
- ◆ d'établir un lien argumenté entre la situation clinique et les concepts et outils théoriques abordés, y compris ceux relatifs à la neurobiologie et à la pharmacologie ;
- ◆ de poser une réflexion critique sur les concepts et outils théoriques abordés.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la richesse de l'argumentation critique,
- ◆ la présence d'une réflexion éthique,
- ◆ la capacité de l'étudiant à établir, avec rigueur et précision, des liens complémentaires à d'autres théories que celles abordées lors des activités d'enseignement.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :**  
**« SPECIALISATION EN PSYCHOPATHOLOGIE »**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

<p><b>CODE : 9490 00 U34 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :**  
**« SPECIALISATION EN PSYCHOPATHOLOGIE »**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

**1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

**1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à vérifier que l'étudiant a intégré les apports théoriques, pratiques et méthodologiques des activités d'enseignement relatifs à la « Spécialisation en psychopathologie » à travers l'élaboration et la défense orale d'un travail de fin d'étude dans le respect des consignes établies dans le dossier pédagogique et conformément aux dispositions de l'établissement.

**2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

Sans objet.



### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 100 périodes

Code U  
Z

3.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Préparation de l'épreuve intégrée de la « Spécialisation en psychopathologie »	CT	I	16
Epreuve intégrée de la « Spécialisation en psychopathologie »	CT	I	4
<b>Total des périodes</b>			<b>20</b>

### 4. PROGRAMME

#### 4.1. Programme pour l'étudiant :

L'étudiant sera capable,

*dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers de mises en situation et d'analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie, dans le respect des consignes données :*

- ◆ de négocier avec le chargé de cours, le sujet qu'il a l'intention de traiter en justifiant son choix et les objectifs qu'il poursuit et de communiquer l'engagement qu'il prend dans le traitement du sujet qu'il a choisi ;
- ◆ d'élaborer un travail écrit circonstancié et critique portant sur une étude de cas ou une problématique particulière relevant de la psychopathologie :

le travail traitant d'une problématique particulière devra comporter :

- ◆ une question de départ,
- ◆ une approche théorique et méthodologique de la question,
- ◆ une analyse de pratiques développées en rapport avec la question posée,
- ◆ des pistes de solution ou des hypothèses de travail relatives à la question de départ ;

l'étude de cas devra comporter :

- ◆ une description du contexte (personnel, familial, organisationnel, ... du bénéficiaire), et des stratégies mises en place,
- ◆ une analyse des processus en cours dans la situation à partir des outils théoriques et méthodologiques vus au cours de sa spécialisation,
- ◆ une réflexion critique sur les pratiques professionnelles en vigueur,
- ◆ des hypothèses ou pistes d'action susceptibles d'améliorer les processus d'accompagnement développé ;

- ◆ de préparer la défense orale de ce travail pour mettre en valeur :
  - ◆ les arguments qui justifient ses choix en tenant compte du contexte, de son expérience,
  - ◆ la rigueur du lien avec les apports théoriques, pratiques et méthodologiques de la formation ;
- ◆ de participer aux séances collectives d'élaboration de l'épreuve intégrée ;
- ◆ d'informer le chargé de cours de l'état d'avancement de ses travaux et de ses questionnements ;
- ◆ de prendre en compte les conseils prodigués et les remarques émises par le chargé de cours ;

#### **4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement**

Le chargé de cours,

*au travers de séances collectives ou individuelle :*

- ◆ établira un cadre précis de consignes pour la réalisation du travail écrit ;
- ◆ communiquera aux étudiants les exigences qualitatives et quantitatives du travail de fin d'études et les critères d'évaluation ;
- ◆ guidera l'étudiant dans le choix de l'objet précis de son travail d'épreuve intégrée ;
- ◆ avalisera le projet de travail ;
- ◆ assurera le suivi de l'étudiant pour favoriser la mise en œuvre de ses capacités d'auto-évaluation ;
- ◆ favorisera un positionnement professionnel spécifique ;
- ◆ vérifiera l'état d'avancement des travaux, le respect des consignes relatives au travail de fin d'études ;
- ◆ réorientera, en cas de besoin, le travail de l'étudiant.

### **5. CAPITALISATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE DE LA SECTION**

La capitalisation des attestations de réussite des unités de formation ne peut être obtenue que par un étudiant titulaire d'un grade de bachelier ou d'un grade équivalent au grade de bachelier, conformément à la législation en vigueur.

## 6. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

*dans le respect des consignes données, à partir de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie :*

- ◆ d'élaborer un travail écrit circonstancié et critique démontrant ses capacités à :
  - ◆ analyser une étude de cas ou une problématique particulière relevant de la psychopathologie. Ce travail établira des liens pertinents avec les apports théoriques, pratiques et méthodologiques relevant de la psychologie, de la psychopathologie, du droit, de la dynamique de groupe, de l'éthique, de la déontologie et des approches thérapeutiques ;
  - ◆ poser une réflexion critique et éthique :
    - ◆ sur les pratiques professionnelles en vigueur dans le secteur concerné,
    - ◆ sur sa fonction et son rôle dans son contexte d'intervention,
  - ◆ proposer des hypothèses d'amélioration de sa pratique et des pratiques professionnelles en vigueur dans le secteur concerné ;
- ◆ de présenter ce travail oralement ;
- ◆ de le défendre de manière argumentée.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré d'autonomie atteint,
- ◆ le degré de précision et de clarté tant dans l'expression orale qu'écrite,
- ◆ la mise en évidence des liens déterminants,
- ◆ l'originalité de sa thématique et de sa présentation écrite et orale,
- ◆ la richesse des liens établis.

## 7. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## 8. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.